



«les coopératives ouvrières : une alternative* ? »

Dans ce monde où les entreprises se vendent, s'échangent, se délocalisent, licencient au gré des humeurs, des intérêts des patrons et des actionnaires, des cours de la bourse, des crises de tout ordre, comment les salariés peuvent-ils s'organiser pour se protéger ? C'est leur travail qui fait la valeur de l'entreprise, mais dans une société où la propriété des outils de production leur échappe, ils n'ont pas leur mot à dire : Les patrons ou les actionnaires peuvent décider à tout moment de les licencier.

Les coopératives ouvrières, de par leur statut, permettent de résoudre les problèmes liés à la propriété de l'entreprise. Elles font l'économie d'un patron et du rapport de force patron/salariés. Dans une coopérative, chaque salarié-associé possède une partie du capital de l'entreprise, propriété collective. Un des principes de base du système coopératif est la constitution d'un patrimoine impartageable. Les salariés-associés ne peuvent pas décider de liquider ou de se partager le bien commun. Ils bénéficient de la structure et en ont l'usage tant qu'ils y travaillent. Les coopératives n'ont pas de propriétaire et ne peuvent pas être vendues, tout comme les collectivités locales ou certaines associations type loi 1901, qui produisent des biens et des services, emploient du personnel et n'appartiennent à personne.

La question de la propriété n'est pas le seul problème à régler. Il faut aussi organiser le fonctionnement de l'entreprise. Dans les 1900 SCOP qui existent en France et emploient 40 000 salariés on trouve des situations bien différentes. Leur mode d'organisation peut aller d'un système hiérarchique classique (*pouvoir de décision confié à des dirigeants, gros écarts de salaires, contrôle plus ou moins symbolique par les salariés-associés qui ne sont là que pour bosser*) jusqu'à un système autogestionnaire appliquant la démocratie directe, où les salariés-associés sont pleinement en mesure de participer à toutes les décisions. Dans ce cas, contrairement à ce qui se passe dans une entreprise capitaliste où l'humain doit s'adapter aux besoins de l'entreprise, c'est l'entreprise qui est le fruit de pratiques humaines librement choisies : Échelle des salaires réduite, voire égalité des salaires, partage des savoirs et déspecialisation des emplois deviennent possibles. Cela implique une formation sérieuse pour que chacun puisse réellement faire entendre sa voix. Une entreprise coopérative est une aventure humaine et seule l'implication des salariés-associés peut en faire un projet émancipateur.

Mais nous ne sommes pas naïfs. Les coopératives doivent évoluer dans un environnement capitaliste. Il ne leur faudra pas compter sur l'enthousiasme des banques à faire crédit à des projets émancipateurs. C'est plutôt du côté de la solidarité qu'elles trouveront des financements : associés-inves-



tisseurs, tontines, banques coopératives et qui sait, si les luttes sociales se saisissent du problème, financements publics. Mais l'hostilité du monde économique reste un obstacle de taille, comme le montre le film « Entre nos mains », où le projet de reprise en SCOP par les ouvrières d'une fabrique de sous-vêtements est torpillé par un client important, une chaîne de supermarchés, qui rompt son contrat avec l'entreprise. C'est probablement une des raisons qui font que les SCOP sont plus présentes dans les services et le bâtiment, où les relations avec le public sont directes.

Pourquoi la CNT s'intéresse-t-elle aux SCOP, alors que dans une entreprise sans patron, une organisation syndicale devient par définition inutile ? La réponse tient dans sa spécificité : La CNT se réclame du syndicalisme autogestionnaire, elle expérimente dans son fonctionnement la démocratie directe et c'est tout naturellement qu'elle fait la promotion des systèmes coopératifs dans tous les domaines (AMAP, Coopé-quita ...), afin de diffuser cette idée et de faire prendre conscience que c'est une voie d'émancipation sociale.

***à tout ça**

Rendez-vous avec l'autogestion en juin 2012



L'événement aura lieu le week-end du 23-24 juin 2012 à Montreuil (93), sur le site de la Parole errante, avec des stands, des espaces de débat retransmis à la radio, des projections de films, un concert, un village du livre, un espace enfants, des ateliers pratiques...

Information et contact sur : www.foire-autogestion.org

Certaines dispositions légales et des statuts de société particuliers peuvent permettre l'expérimentation d'une organisation autogestionnaire de la production. Elles laissent en effet la liberté aux travailleurs(seuses) de s'approprier leur outil de production et de l'organiser de manière collective, démocratique et non hiérarchisée.

Dans le secteur privé :

- la SCOP (Société Coopérative de Production) : consulter <http://www.les-scop.coop/sites/fr/>
- la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : variante de la SCOP, elle permet d'associer des sociétaires-salariés, des personnes morales (associations...) et des personnes physiques (acteurs-contributeurs). Consulter <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/>
- la SAPO (Société Anonyme à Participation Ouvrière) : ce n'est pas un statut coopératif à proprement parler mais elle autorise une organisation autogestionnaire. Un bon exemple sur <http://www.ambiance-bois.com/travailler-en-autogestion/un-statut-original-la-sapo>
- l'association (type loi 1901) : très souple dans ses statuts, elle offre beaucoup de possibilités d'expérimentation.

Dans le secteur privé agricole :

- le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) : souvent dévoyé, ce statut peut néanmoins permettre de réelles expérimentations autogestionnaires. Un exemple sur <http://versunretouralaterre.blogspot.com/2009/03/ferme-collective-de-la-bourdinere.html>

Dans la vie quotidienne :

- Certaines formes d'habitat collectif s'organisent sur un mode autogestionnaire. Elles peuvent être adossées à des structures de propriété collective : la SCI (Société Civile Immobilière) ou la SCIC (qui offre en outre la possibilité d'organiser une activité économique, comme c'est le cas chez Énercoop <http://www.enercoop-bretagne.fr/>).

Dans la fonction publique :

- L'état capitaliste est une structure pyramidale, ultra hiérarchisée et autoritariste, une antithèse monstrueuse de l'autogestion. Il peut néanmoins concéder à «ses agents» la possibilité, à titre strictement expérimental, d'organiser leur travail avec plus d'autonomie. Il existe ainsi quelques espaces de liberté dans l'éducation nationale : lycée autogéré de Paris (consulter <http://www.l-a-p.org/>), lycée expérimental de Saint Nazaire (consulter <http://lycee.experimenta.pagesperso-orange.fr/>), certaines écoles « Freinet »...

Ces différents statuts juridiques ne sont pas autogestionnaires par définition. Nous avons conscience également des limites et des difficultés que rencontrent de telles structures dans un contexte capitaliste et productiviste. L'histoire contemporaine fourmille en outre d'exemples de récupération et de trahison de principes libertaires (mutualisme, assembléisme) par la société capitaliste.

Néanmoins, et à la condition que les statuts de fonctionnement choisis par les coopérateurs le permettent, ces différentes formes juridiques offrent la possibilité d'inventer et d'expérimenter des pratiques nouvelles pour la plupart d'entre nous :

- définition de la finalité de la production ;
- définition des règles des échanges ;
- définition de l'organisation de la production ;
- débats et prises de décision démocratiques...

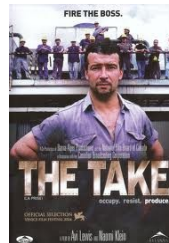
La création de coopératives (de travail, d'habitat...) est un outil d'expérimentation d'alternatives concrètes, d'éducation populaire ; elle est un moyen de résistance aux nouvelles (et plus anciennes) formes d'organisation du travail, à l'idéologie productiviste et croissanciste.

"à voir, à lire et à entendre" - "à voir, à lire et à entendre" - "à voir, à lire et à entendre"



Pour sauver leur emploi, des femmes décident de reprendre le pouvoir dans leur entreprise de lingerie en créant une coopérative. Au gré des épreuves et des rebondissements, elles découvrent avec bonheur et humour la force du collectif, de la solidarité et une nouvelle liberté

« Entre nos mains » de Mariana Otero. 2010. Durée : 1 h 28. Distribution : Diaphana.



Argentine 2001, crise, 30 ouvriers au chômage occupent leur usine abandonnée par les patrons et refusent de la quitter. Naissance du Mouvement National des Entreprises Récupérées, les ouvriers vont faire face à leurs anciens patrons, aux banquiers et au système entier...

"The Take" (La prise), Klein (Naom), Lewis (Avi), 87 mn, diffusé par MK2.



Ce village andalou qui a obtenu 1200 Hectares de terres, s'est constitué en coopérative, développe la démocratie directe et une politique de mise à disposition de logements à bas coût. Marinaleda, développe depuis les premières élections libres de 1979, un système social et politique à contre-courant du modèle prédominant. La démocratie directe, la lutte collective, ont transformé la vie de ses habitants, des paysans sans terre. En mêlant les images de la vie quotidienne aux images réalisées par les villageois eux-mêmes - fresques murales, télévision locale le film explore la complexité de cette expérience collective.

"Marinaleda, un village en utopie", Bolze (Sophie), 82 mn, Tarmak production.